



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 11 OCT. 2023

ID : 087-218717809-20230927-2023040-DE

2023-040

Nombre

de Conseillers :

en exercice -23-

présents 16

votants 23

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**

Le 27 septembre

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme ROCHETEAU, M PREUILH, Mme DA SILVA, M. BERGERON, M. CHAUGNY, Mme DOUSSAINT, Mme DELOS.

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. HAU, M. FIKRI, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : M. LAUSERIE donne pouvoir à M. CHARVILLAT, Mme LAURENT donne pouvoir à Mme BESSE, M. FOURNIER donne pouvoir à Claudette ROSSANDER, M. HAU donne pouvoir à Marie-Hélène PAGLIONE-BISMUTH, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme LACOMBE donne pouvoir à Mme. DA SILVA, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY.

Madame Béatrice LE GUEN a été élue secrétaire de séance.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, et leurs CCAS,

Vu l'avis du comptable en date du 21 septembre 2023,

Considérant que la Commune de Saint-Priest Taurion adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la Commune de Saint-Priest Taurion.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque les divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 pour les budgets de la Commune de Saint Priest Taurion.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 1 OCT. 2023

ID : 087-218717809-20230927-2023040-DE



SUITE DE LA DÉLIBÉRATION
ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57
AU 1^{ER} JANVIER 2024

Une généralisation de la M57 à toutes les communes est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif de 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

▪ **AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets de la Commune de Saint-Priest Taurion,**

▪ **APPLIQUE la nomenclature M57 abrégée.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 10/10/2023
Qualité : MAIRE